

Conditions

Les Services aux clients privés HSBC (SCP) (auparavant programme Jade de la HSBC) de la HSBC constitue une amélioration au service HSBC Premier offert par la Banque HSBC Canada et ses filiales : Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc., Gestion privée de placement HSBC (Canada) Inc. et InvestDirect HSBC, une division de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. Ensemble, nous sommes appelés la «**HSBC**».

Les présentes conditions (les «**conditions**») régissent votre participation aux SCP HSBC. Sauf indication contraire aux présentes, les frais, avantages et caractéristiques du service HSBC Premier qui figurent dans le document Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements (la «**déclaration de renseignements sur les frais de gestion**») de la Banque HSBC Canada s'appliquent.

Les mots en caractères gras ont le sens utilisé dans la déclaration de renseignements sur les frais de gestion, à moins d'indication contraire aux présentes.

Avantages des SCP HSBC

1. Comme client des SCP HSBC, vous bénéficiez des avantages et privilèges suivants (les «**avantages des SCP**») :
 - a. accès aux services style de vie offerts par les fournisseurs indépendants sélectionnés par la HSBC (les «**partenaires style de vie**»). Vous devrez accepter les conditions de ces partenaires lorsque vous utiliserez leurs services. La HSBC n'est pas responsable des services offerts par les partenaires style de vie.
 - b. frais, conditions et taux privilégiés pour les clients des SCP HSBC sur nos produits et services.
2. Nous pourrions modifier, ajouter ou supprimer des avantages des SCP, y compris les frais, les conditions et les taux privilégiés. Pour en savoir plus sur les avantages des SCP, adressez-vous à votre gestionnaire de relations bancaires.

Admissibilité aux SCP HSBC

3. Pour être admissible aux SCP HSBC, vous devez :
 - a. détenir un compte-chèques HSBC Premier; et
 - b. détenir :
 - un solde de la relation globale d'au moins 1 000 000 \$CA; ou
 - un solde de la relation globale d'au moins 500 000 \$CA et des prêts hypothécaires dont le total est d'au moins 1 500 000 \$CA.
4. Nous pourrions modifier les critères d'admissibilité aux SCP HSBC en vous donnant :
 - a. un préavis de deux mois; ou
 - b. un avis entrant en vigueur immédiatement si nous estimons de façon raisonnable qu'offrir les avantages des SCP :
 - i. pourrait contrevenir à une loi, à un règlement ou à un code, ou encore à une ordonnance, à une recommandation, à une exigence ou à une décision de la cour, d'un ombudsman ou d'un organisme de réglementation; ou
 - ii. pourrait exposer la HSBC à une poursuite ou à un blâme de la part d'un gouvernement, d'un organisme de réglementation ou d'application de la loi ou d'une autorité fiscale.

Fin des SCP HSBC

5. Si vous ne détenez plus de compte-chèques HSBC Premier, pour quelque raison que ce soit, vous serez retiré des SCP HSBC.
6. Nous examinerons votre solde de la relation globale et le montant total de vos prêts hypothécaires à la fin de chaque mois. Si vous ne répondez plus aux critères d'admissibilité de la section 3 b) et que cela se poursuit pendant 12 mois, vous serez retiré des SCP HSBC. Nous vous aviserons avant de vous retirer des SCP HSBC en raison du non-respect des critères de cette section.
7. Vous pouvez vous retirer des SCP HSBC en informant immédiatement par la poste ou par courriel votre gestionnaire de relations bancaires.
8. Si vous quittez les SCP HSBC, ou si nous vous en retirons, vous n'aurez plus droit aux avantages des SCP, y compris les frais, les conditions et les taux privilégiés. Les produits et services que vous détenez dans le cadre des SCP HSBC seront maintenus ou annulés selon les conditions qui s'y appliquent. Votre gestionnaire de relations bancaires peut vous renseigner sur la fin des avantages des SCP.

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

9. Nous nous engageons à préserver la confidentialité de vos renseignements. Vos renseignements seront recueillis, utilisés et partagés pour vous fournir des produits et services – financiers ou autres – de la HSBC et de ses sociétés affiliées situées partout dans le monde, conformément au Consentement à l'égard des renseignements sur le client de la Banque HSBC Canada.
10. Nous pouvons aussi recueillir des renseignements à votre sujet auprès des partenaires style de vie et de quiconque à qui ils demandent de vous fournir des services, y compris :
 - a. les coordonnées que vous fournissez pour faire des réservations;
 - b. les renseignements relatifs aux demandes de renseignements, aux réservations et aux opérations que vous effectuez auprès des partenaires style de vie, notamment en ce qui concerne des événements, repas au restaurant, voyages, sports, loisirs, services personnels, services éducatifs et services immobiliers; et
 - c. les renseignements sur vos intérêts et préférences, y compris les marques que vous aimez et les entreprises auprès desquelles vous faites des achats.
11. Nous recueillerons, utiliserons et communiquerons les renseignements sur vous et votre utilisation des SCP HSBC (et des produits et services style de vie) pour :
 - a. vous offrir une gamme plus large de produits et services bancaires, d'assurance et de placement;
 - b. vous offrir des services style de vie et vous faire profiter des services fournis par divers partenaires style de vie et d'autres fournisseurs indépendants;
 - c. comprendre vos besoins et vos préférences en fonction de votre utilisation des services style de vie (et communiquer avec vous au sujet de produits et de services adaptés à vos besoins); et
 - d. vous envoyer des documents de marketing direct et réaliser des recherches en marketing, si vous acceptez.
12. Nous pourrions partager vos renseignements avec certains tiers afin de faciliter le traitement de vos données et de vous faire profiter des avantages des SCP. Certains de nos bureaux et des tiers à qui nous communiquons vos renseignements peuvent être établis dans des pays où les lois sur la confidentialité des données ne garantissent pas le même niveau de protection que celles du pays où vous vous trouvez.
13. Si nous remplaçons un partenaire de style de vie actuel par un nouveau partenaire de style de vie, le partenaire de style de vie actuel peut communiquer des renseignements à votre sujet au nouveau

afin de faciliter la transition et de réduire les inconvénients que vous pourriez subir. Ces renseignements peuvent être partagés avant que vous traitiez avec le nouveau partenaire.

14. Pour en savoir plus sur la confidentialité et le partage des données dans le cadre des présentes conditions, y compris les coordonnées de la personne-ressource à la HSBC pour toute question concernant la confidentialité, veuillez consulter notre Code de confidentialité sur le site [hsbc.ca/fr-ca/privacy](https://www.hsbc.ca/fr-ca/privacy).

Votre responsabilité

15. Le statut de client des SCP HSBC vous donne accès aux produits et services de divers fournisseurs, dont les partenaires style de vie, qui ne font pas partie du Groupe HSBC. Ces produits et services vous seront fournis conformément aux conditions du fournisseur indépendant concerné. Veuillez lire les conditions du fournisseur indépendant avant d'utiliser ses produits ou services. Nous n'assumons aucune responsabilité à l'égard des obligations qui pourraient découler de votre utilisation de produits ou de services de fournisseurs indépendants.
16. Ces fournisseurs peuvent recueillir vos renseignements personnels directement auprès de vous ou par l'intermédiaire de vos produits et services, les utiliser et les communiquer conformément à leurs propres politiques de confidentialité. Veuillez vous assurer d'examiner leurs politiques de confidentialité avant d'utiliser leurs produits et services.
17. Les plaintes concernant les services offerts par les fournisseurs indépendants (y compris les partenaires style de vie) doivent d'abord être adressées à ces fournisseurs. Si vous ne parvenez pas à régler un différend avec un fournisseur indépendant, adressez-vous à votre gestionnaire de relations bancaires.

Modification des présentes conditions

18. La HSBC peut apporter des modifications aux présentes conditions et les publier sur le site [hsbc.ca/fr-ca/pcs](https://www.hsbc.ca/fr-ca/pcs). Les conditions mises à jour entrent en vigueur 30 jours après leur publication. Nous pouvons aussi vous informer de ces modifications par la poste, par courriel (ou par tout autre avis électronique) ou sur votre relevé de compte.